



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : 18-02-2026 /

Dossier complet le : 18-02-2026 /

N° d'enregistrement : 013947/KK P

1 Intitulé du projet

Graineterie du Val de l'Eyre

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

GRAINETERIE DU VAL DE L EYRE

Raison sociale

GRAINETERIE DU VAL DE LEYRE

N° SIRET

48297247800010

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

CROZAT

Prénom(s)

Ludovic

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
47. Premiers boisements et déboisements en vue de la reconversion de sols., 47A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☐ Oui ☒ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet, soumis a autorisation de defrichement, prevoit la creation d'un batiment ERP situe Route du Castandet, sur la commune de MIOS (33). Le projet est situe sur les parcelles cadastrales AK n°183, n°182p et 307 d'une superficie de 15 011 m². Le projet sera desservi par la Route du Castandet a l'est de l'amenagement. L'amenagement comprend 10 506 m² d'espaces laisses en zones naturelles, 1 875 m² de volieres sans fondation ni impermeabilisation et 2 630 m² impermeabilises comprenant l'espace de vente, le parking, une partie des volieres et les citernes.

4.2 Objectifs du projet

Cette operation d'amenagement est destinee a deplacer la Graineterie du Val de L'Eyre, a proximite directe des locaux actuels, sur un espace plus grand pour permettre un meilleur confort pour les animaux et les employes. L'objectif etant de permettre aux animaux d'avoir un plus grand espace, d'agrandir les bureaux et de devenir proprietaires des lieux, le bail commercial de la Graineterie actuel arrivant a son terme.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

1. Caractéristiques du projet Sécurisation préalable des zones naturelles à fort enjeu (balisage), installation d'une base vie, décapage des terres et défrichement de 4 516 m². Utilisation de techniques de construction "seche" (ossature métallique et bois) pour limiter la durée des travaux. 2. Gestion de l'eau et effluents Besoins en eau très limités (arrosage pour limiter la poussière si besoin). Pas de rejets de polluants, gestion stricte du ruissellement sur sol décapé. 3. Nuisances et risques - Bruit/Vibrations : Limites à l'usage d'engins de terrassement. Travaux exclusivement en journée et jours ouvrés. - Poussière : Très réduite grâce au choix constructif (métal/bois) qui minimise les découpes et les liants hydrauliques (béton). 4. Gestion des déchets - Non dangereux : Chutes de bois, métaux, cartons, plastiques. - Méthode : Plan de tri sélectif strict avec évacuation systématique vers des centres de valorisation agréés. 5. Rejets dans l'air et eaux pluviales Emissions gazeuses limitées à la phase courte de terrassement (moteurs thermiques des engins).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

1. Caractéristiques du projet Espace de vente, et d'élevage des volailles pour le développement de l'activité de la graineterie (au nombre de 1500 volailles maximum en simultané). 2. Gestion de l'eau et effluents Aucun effluent d'élevage généré (entretien sans nettoyage à grande eau). Les seuls besoins en eau concernent l'abreuvement des oiseaux, assurés par le réseau existant (espace d'élevage en plein air, et volière en terre battue), et les toilettes pour les employés, assuré par la création d'un système d'assainissement non collectif. 3. Nuisances et risques - Lumière : Préservation de la biodiversité et de la trame noire par l'absence totale d'éclairage nocturne. - Odeurs : Impact négligeable compte tenu de la faible densité de l'élevage de plein air. - Trafic : Flux de clientèle fluidifié et absorbé par le nouveau parking dédié (estimation de 10 à 20 véhicules par jour). 4. Gestion des déchets - Déchets d'activité courante (emballages, sacs de grains, déchets organiques) gérés par les circuits de collecte et de valorisation classiques. - Litière : rejet vers une filière dédiée dans des bacs étanches par un professionnel 5. Rejets et eaux pluviales - Eaux pluviales : Gestion intégrée par infiltration directe sur les zones non imperméabilisées et via des aménagements paysagers favorisant le cycle naturel de l'eau. - Assainissement : Création d'un système d'Assainissement Non Collectif (ANC) de type tertre avec infiltration, dimensionné selon les besoins de l'extension (cf. Annexe 5).

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Autorisation de défrichement ; Permis de construire ; Au regard des impacts (2 630 m²), le projet était concerné par une procédure de déclaration au titre de la rubrique 3.3.1.0 de la nomenclature loi sur l'eau.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Surface cadastrale du projet Surface imperméabilisée Surface des espaces verts	(15 011, m ²) (2 630,28, m ²) (12 380,72, m ²)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : 4 Voie : Route de Castandet

Lieu-dit :

Localité : 4 Route de Castandet 33380 Mios

Code postal : 33380 BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : 0°56'17"O Lat. : 44°35'41"N

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Le PLU de la commune de Mios est le document d'urbanisme en vigueur pour ce projet et il le classe en zone A (zone agricole).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	Le projet ne se trouve inscrit dans le perimetre d'aucune ZNIEFF. La plus proche est situee a 100 m a l'est du projet (ZNIEFF de type II "Vallees de L'Eyre, de la grande et de la petite Leyre") (cf. cartographie en page 11 du pre-diagnostic ecologique en annexe de la note d'incidence environnementale jointe au dossier).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	Le projet n'est pas concerne par un arrete de protection de biotope.
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Un Plan de Prévention du Bruit dans l'Environnement (PPBE) de l'Etat 1ere echeance a ete publie par arrete prefectoral le 28 decembre 2012 dans le departement de Gironde, suivi d'un PPBE de 2eme et 3eme echeance approuve par arrete prefectoral du 17 novembre 2015 et du 18 juillet 2019. Cependant, l'emprise projet ne se situe pas sur un territoire couvert par ces PPBE. selon les cartes de
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	Le projet ne se situe pas dans un perimetre de protection des monuments, ni dans un perimetre de protection archeologique.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une delimitation ?	☒	☐	Le projet ne se situe au sein d'aucune ZHIM (Zone Humide d'Importance Majeure) ou zone humide a l'echelle du SDAGE Adour-Garonne ou du SAGE "Leyre, cours d'eau cotiers et milieux associes" d'apres les documents de reference consultes. Cependant, l'ensemble du projet est considere en zone humide (cf. Note d'incidence environnementale en annexe 4)
Dans une commune couverte par un plan de prevention des risques naturels previsibles (PPRN) ou par un plan de prevention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuve ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollues ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe sur un site ou des sols pollues d'apres les donnees disponibles sur les bases BASOL et CASIAS.
Dans une zone de repartition des eaux ?	☒	☐	La commune de Mios se situe en zone de repartition des eaux (ZRE) au titre de l'aquifere superieur de reference Oligocene a l'ouest de la Garonne, selon l'arrete prefectoral n° 2003-869 du 11 septembre 2003 fixant la ZRE en Gironde. D'apres la carte topographique de Mios, la parcelle se situe a environ 10 mNGF.
Dans un perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau destine a la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet n'intercepte aucun perimetre de protection rapprochee d'un captage d'eau (source : AtlaSante, Nouvelle-Aquitaine). Le perimetre de protection le plus proche est situe a 6,2 km au sud est du projet.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	Le projet n'est pas situe dans un site inscrit. Le site inscrit le plus proche est a 120 m a l'est, il s'agit du Val de l'Eyre.

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé dans un site Natura 2000. Un site Natura 2000 est présent à 180 m.
D'un site classé ?	☐	☒	Le projet n'est pas situé dans un site classé. Les sites classés les plus proches sont : - AC2 - Mios plan d'eau de la Leyre et les berges lieu-dit le lavoir (640m) - AC2 - Chênes jumeaux de la route de Beliet (1km)

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	Aucun prélèvement d'eau n'est prévu dans le cadre du projet d'aménagement.
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	Aucun drainage ou modification des masses d'eau souterraines n'est prévu.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	Le projet n'engendrera ni déblais ni remblais.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet d'aménagement est en adéquation avec les équipements des divers réseaux. En effet, un raccordement au réseau existant est prévu pour l'eau potable. Un système d'assainissement non collectif est prévu (cf. Etude de conception d'assainissement non collectif disponible en annexe 5).
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	L'opération d'aménagement entraînera l'altération/destruction des habitats naturels situés au droit des surfaces imperméabilisées (voiries, futures habitations, etc.) qui sont également le support de la faune recensée sur site. Cependant, des mesures d'évitement et de réduction seront appliquées par le porteur de projet (cf. note d'incidence environnementale
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	Le projet n'est pas situé au sein d'un site Natura 2000. De plus, aucune espèce floristique ou faunistique déterminante pour le site le plus proche (Site Natura 2000 au titre de la Directive Habitats-Faune-Flore : FR7200721 - Vallée de la Grande et de la Petite Leyre à 180 m à l'est) n'a été retrouvée au cours de l'inventaire de terrain réalisé par la société ENVOLIS en décembre 2025. Enfin il n'y a pas de continuité hydraulique directe.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise du projet engendre la consommation d'espaces naturels à savoir des boisements mixtes, une lande à molinie bleue, un remblais peu végétalisé colonisé par les EEE et une lande à fougère aigle piquetée de ligneux. Cependant, un travail important a été réalisé afin de fournir un effort d'évitement total de la lande à molinie bleue ainsi que la conservation de plus de 80% des
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	La plus proche ICPE est située à 4 km au nord-est du projet. Il s'agit d'une entreprise EQUIBIO PAYS DE BUCH (SIRET : 81299211300041), en exploitation avec titre et non SEVESO (Source : Georisques).
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☒	☐	Risque de remontée de nappe (à cheval sur 2 zonages) : - Zones potentiellement sujettes aux débordements de nappes - Zones potentiellement sujettes aux inondations de caves Risque de retrait et gonflement des argiles : - Risque modéré Risque de feu de forêt : le site fait partie du zonage informatif des obligations légales de débroussaillage
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	Le projet prévoit uniquement le deménagement de la Graineterie sur les parcelles a cote. Ainsi les déplacements et le trafic seront exactement les memes qu'actuellement.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	En phase travaux (defrichement, terrassement, raccordement aux divers reseaux), la circulation et l'usage d'engins et vehicules motorises provoqueront des nuisances sonores temporaires et diurnes. Ces travaux
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Des vibrations legeres seront produites par les engins de chantier en phase travaux. Ces vibrations ne sont pas de nature a impacter l'environnement du projet ni le sous-sol.
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	Le projet ne sera a l'origine d'aucune pollution lumineuse. Uniquement l'interieur du batiment sera eclaire et ce jusqu'a 18h.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	En phase chantier, les engins utilises provoqueront l'emission de gaz d'echappement et de poussieres lors de leur deplacement et de leur usage. Cependant, cette nuisance sera strictement limitee a la duree du chantier (incidence temporaire). En phase d'exploitation, la circulation des vehicules engendrera egalement le rejet de gaz d'echappement. Neanmoins, ces incidences ne sont pas de nature a degrader la qualite de l'air au niveau
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☒	☐	Les déchets qui pourraient être générés lors de la phase chantier seront stockés de manière contrôlée puis pris en charge au sein des filières de traitement adaptées. En phase exploitation, la litière sera traitée de la même manière qu'actuellement : dans des bacs étanches vers une filière dédiée par une entreprise spécialisée.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☒	☐	La conversion du terrain en bâtiment ERP modifiera la vision paysagère du site étant donné son état actuel. Le projet s'insère néanmoins dans un contexte déjà urbanisé et est entouré de deux routes départementales. De plus la majeure partie du site est un remblais peu végétalisé.
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	Il n'y a aucune activité actuelle sur la parcelle qui a été déboisée avant que M. Crozat l'acquière. La majorité de la parcelle restera en l'état.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Une analyse des projets existants ou approuvés a été effectuée dans un rayon de 2km autour du projet (cf. Annexe 3). Au sein de ce périmètre, 11 projets sont soumis à examen au cas par cas et aucun à évaluation environnementale. Parmi ces 11 projets, 7 projets ont effectivement été réalisés, un est en cours de réalisation et 3 n'ont pas été réalisés. Aucun des projets n'est pas susceptible d'apporter des incidences cumulées avec le projet d'aménagement.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Le pre-diagnostic ecologique a établi la présence d'une diversité d'habitats plus ou moins anthropisés. L'enjeu le plus élevé (assez fort) concerne la présence de lande à Molinie bleue au nord de la parcelle. Elle sera complètement évitée.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

L'ensemble des mesures d'évitement et de réduction liées à l'élaboration du projet sont consultables au sein de la note d'incidence environnementale en Annexe 4 (cf. partie 2. Analyse des incidences du projet sur l'environnement, p. 27-33).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Le projet est en accord avec les documents d'urbanisme de la commune (PLU, OAP). Il ne remettra pas en cause la conservation des habitats et des populations faunistiques et floristiques locales, grâce aux mesures correctives employées. Le projet n'entraîne pas d'incidence notable en ce qui concerne les habitats et/ou les espèces des sites Natura 2000 ainsi que des ZNIEFF les plus proches. Les eaux pluviales seront infiltrées sur la parcelle. Les eaux usées seront traitées par un système d'assainissement non collectif sur la parcelle. Le maintien d'espaces verts et d'arbres permettent le maintien des continuités écologiques. Considérant tous ces éléments, le projet ne génère pas d'incidence significative sur l'environnement (cf. Note d'incidence environnementale jointe au dossier en Annexe 4).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

 Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom Bus

Prénom Valentine

Qualité du signataire Cheffe de projet adjointe au pole reglementaire

À Gujan-Mestras

Fait le 18-02-2026 /



Signature du (des) demandeur(s)